

CONCOURS EUROPA NOSTRA 2020

APPEL À CANDIDATURES

Les Prix Europa Nostra sont accordés annuellement pour identifier et promouvoir les meilleures pratiques de conservation du patrimoine culturel matériel et immatériel, pour stimuler les échanges transfrontaliers de connaissances et d'expériences à travers toute l'Europe, pour sensibiliser et éduquer le public au patrimoine culturel européen et pour encourager davantage d'initiatives exemplaires à travers le pouvoir de l'exemple.

Les réalisations remarquables en faveur du patrimoine seront récompensées dans les catégories suivantes:

- **La conservation**
- **La contribution exemplaire par des individus ou organisations**
- **La recherche**
- **L'éducation, la formation et la sensibilisation**

Les critères pris en considération dans l'appréciation des candidatures comprennent la qualité du travail effectué et des recherches préparatoires, ainsi que le respect pour la valeur artistique, culturelle et sociale, le contexte, l'authenticité, l'intégrité ainsi que la dimension¹ européenne de la candidature. Une attention particulière sera accordée à l'innovation, la durabilité, l'interprétation et la présentation, la valeur pédagogique, le financement et la gestion, la responsabilité sociale et le développement de l'audience. Les projets peuvent être liés au patrimoine matériel², immatériel ou numérique³. Ils peuvent être d'une envergure large ou réduite, locale ou internationale.

Les Prix Europa Nostra honorent chaque année des réalisations patrimoniales remarquables en provenance de toute l'Europe. Le nombre exact de Prix annuels dépend du type et de la qualité des candidatures reçues.



En outre, deux nouveaux prix spéciaux **ILUCIDARE**⁴ seront décernés en 2020 et 2021 parmi les candidatures soumises. ILUCIDARE est un projet financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le but de promouvoir l'innovation et la diplomatie fondées sur le patrimoine. ILUCIDARE contribuera au Prix du patrimoine européen / Prix Europa Nostra en identifiant et en promouvant les meilleures pratiques en matière d'innovation et de diplomatie fondées sur le patrimoine culturel.

Date limite : 1er octobre 2019 (date d'envoi)

Pour plus d'information : awards@europanostra.org

Pour télécharger les formulaires de candidature : <http://www.europeanheritageawards.eu/apply/>

¹ La dimension européenne peut s'y référer : Collaboration entre des organisations ou des individus dans deux ou plusieurs pays européens sur un projet particulier ; Contribution au développement d'un sentiment d'identité européenne ou de cohésion sociale européenne ; Enrichissement et approfondissement des significations symboliques et des valeurs esthétiques tirées de la tradition européenne.

² Le patrimoine culturel immatériel, tel que défini par l'UNESCO, désigne les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, groupes et, dans certains cas, individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel (traditions et expressions orales, arts du spectacle, pratiques sociales, rituels et fêtes, connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers et les savoir-faire traditionnels). Source : [UNESCO](http://unesco.org)

³ Pour plus d'informations sur le patrimoine culturel numérique et numérisation rendez-vous sur <https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/digital-culture>

⁴ ILUCIDARE est un projet financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne, au titre de la convention de subvention n° 821394.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Sélectionnez la catégorie la mieux appropriée et ne soumettez qu'une seule candidature par projet ou catégorie de travail. Le projet/candidat ne pourra être soumis que dans une seule catégorie. En cas de doute sur la catégorie la plus appropriée pour votre projet, veuillez contacter awards@europanostra.org ou +31 70 302 40 52

Domaines

- Patrimoine mobilier : collections ou œuvres d'art uniques ou objets d'importance historique
- Patrimoine architectural : bâtiments individuels ou groupes de bâtiments en milieu rural ou urbain.
- Ajouts ou modifications à des bâtiments, ou projets de nouveaux bâtiments dans des secteurs historiques en milieu urbain ou rural.
- Structures et sites du patrimoine industriel et technique
- Les paysages culturels, y compris les environnements urbains ou les paysages urbains historiques, les places et les rues des villes, les parcs et jardins historiques, les grandes zones de paysages conçus ou d'importance culturelle, environnementale et/ou agricole.
- Sites archéologiques, y compris l'archéologie sous-marine
- Patrimoine immatériel

Catégories

Conservation

Réalisations remarquables de conservation, de (re)mise en valeur et d'adaptation à de nouveaux usages du patrimoine culturel dans un des domaines mentionnés ci-dessus.

- Les projets doivent avoir porté sur la restauration ou la conservation exceptionnelle d'une structure ou d'un site, son adaptation à des utilisations nouvelles ou existantes, l'ajout ou la modification d'un bâtiment, ou une nouvelle conception dans des aires de conservation.
- Le bâtiment / site / œuvre(s) d'art doit être accessible au public. Les bâtiments ou sites utilisés régulièrement par un nombre élevé de personnes, tels que des écoles ou des bureaux, sont considérés comme étant accessibles au public. Les bâtiments ou sites privés régulièrement ouverts aux visiteurs sont considérés accessibles
- Le projet peut contenir une présentation à but culturel ou éducatif
- Les phases terminées de travaux à grande échelle sont admissibles. Les candidats doivent préciser dans la description comment la phase s'intègre dans l'ensemble du projet, ainsi que la date prévue d'achèvement du projet global
- Les projets doivent avoir été achevés dans les trois dernières années : octobre 2016 - octobre 2019

Recherche⁵

Recherches remarquables qui mènent à un résultat concret dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel en Europe dans un des domaines mentionnés ci-dessus.

- Cette catégorie est ouverte aux études, projets de numérisation, résultats de recherche et/ou publications scientifiques terminés dans les trois dernières années (octobre 2016 – octobre 2019)

Attention : Toute étude faisant partie des recherches préparatoires en vue d'une restauration déjà exécutée doit être soumise en catégorie Conservation uniquement.

Contribution exemplaire par un individu ou par une organisation

Ouverte aux personnes ou organisations dont les contributions sur une longue période de temps minimum 10 ans) démontrent un fort degré de dévouement, associé à l'excellence dans la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel en Europe (dans un des domaines mentionnés ci-dessus) et ont dépassé les attentes habituelles dans le contexte donné. La contribution doit être d'un niveau considéré comme exceptionnel dans le contexte européen et bénéficiera de préférence d'un impact européen.

- Toute candidature doit être proposée par une tierce personne uniquement ; les candidatures ne peuvent pas être soumises par un membre de la famille d'un individu nommé ou par un membre/employé travaillant dans l'organisation nommée
- La nomination d'un artiste ne pourra être retenue

⁵ Cette définition est valable pour les éditions 2020 et 2021 des Prix européen du patrimoine culturel/ Concours Europa Nostra Durant lesquels les Prix spéciaux ILUCIDARE seront remis.

Education, formation et sensibilisation

Initiatives remarquables en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation dans le domaine du patrimoine culturel matériel et / ou immatériel (dans un des domaines mentionnés ci-dessus), visant à promouvoir et/ou à contribuer au développement durable de l'environnement.

Les initiatives doivent :

- Être suffisamment avancées pour avoir conduit à des résultats tangibles : les activités en cours ou futures doivent être mises en évidence
- Être d'une portée exemplaire, durables et applicables dans d'autres régions d'Europe
- Être porteuses d'innovation et de créativité
- Être interactives et participatives
- Dépasser le cadre académique habituel

Elles doivent également avoir une base professionnelle, toucher un large public et promouvoir l'ouverture sociale, le dialogue interculturel et intergénérationnel, ainsi que l'engagement communautaire actif.

Les activités doivent être en lien avec l'éducation ou la formation, ou les deux à la fois. Elles peuvent également avoir uniquement une portée de sensibilisation (ex : projets médiatiques innovants et interactifs, campagnes, etc..).

Les activités éducatives doivent aussi reposer sur une bonne méthode pour familiariser le public avec le patrimoine matériel et / ou immatériel, afin d'inspirer l'approbation et le soutien pour l'environnement bâti et la sensibilisation des non-experts. L'initiative doit se traduire par un changement de mentalité et un plus grand respect pour le patrimoine culturel matériel et / ou immatériel.

Les activités de formation doivent reposer sur une bonne méthode pédagogique, et fournir les connaissances nécessaires relatives à la construction historique et compétences techniques, la coopération interdisciplinaire, la maîtrise des techniques de restauration et la réconciliation des technologies modernes et traditionnelles. Elles doivent mener à une amélioration de l'estime et de la confiance en soi.

Les activités de sensibilisation doivent activement augmenter la compréhension et les rapports communautaires avec le patrimoine matériel et / ou immatériel et les questions concernant sa conservation et son développement durable. L'initiative doit être innovante et participative, promouvoir la sensibilisation publique et augmenter la participation communautaire.

Toutes les initiatives doivent se traduire par un soutien local, suscitant un sentiment d'appartenance et d'identification de responsabilité.

Qui peut poser sa candidature?

- Les candidatures peuvent être soumises par les pays suivants : Andorre, Azerbaïdjan, Bélarus, îles Féroé, Israël⁶, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, Turquie, Russie et Suisse. Les participants aux Prix du patrimoine européen / Prix Europa Nostra et aux Prix Europa Nostra sont éligibles pour les Prix spéciaux ILUCIDARE. Tous les participants doivent s'assurer d'utiliser le bon formulaire lorsqu'ils postulent.
- Une candidature peut être soumise par toute personne étroitement liée au projet, à condition que l'autorisation du propriétaire du bâtiment ou site/ auteur / propriétaire de l'étude/ projet ou nommé ait été obtenue préalablement à la soumission de la candidature
- Une candidature peut être réitérée une seule fois dans la même catégorie, et doit s'accompagner de la documentation additionnelle nécessaire
- Une candidature qui a précédemment reçu la Mention Spéciale du Jury ne peut pas être soumise de nouveau dans la même catégorie.
-

Dossier de candidature

- Les candidats doivent compléter et soumettre un formulaire de candidature et y joindre les informations requises. Veuillez suivre attentivement les instructions énoncées sur la fiche « Guide de

⁶ Les îles Féroé et Israël sont également éligibles aux prix Europa Nostra étant donné qu'ils sont signataires du programme Horizon 2020.

candidature » pour la catégorie correspondante dans la préparation de votre dossier. Les dossiers non conformes aux exigences requises seront éliminés et ne seront pas présentés au jury.

- Les dossiers doivent être présentés uniquement en français ou en anglais
- Les formulaires de candidature doivent être dactylographiés (les candidatures manuscrites ne seront pas acceptées)
- Les formulaires de candidature ne doivent pas être soumis en lettres majuscules
- Toutes les parties du formulaire de candidature doivent être remplies
- Les candidatures doivent être accompagnées par
- trois (3) lettres de recommandation au minimum pour la catégorie contribution exemplaire
- au maximum (3) lettres de recommandation pour toutes les autres catégories.
- Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception par le Secrétariat International d'Europa Nostra uniquement par email
- Les dossiers ne seront pas renvoyés, mais conservés dans les archives d'Europa Nostra

Procédure de sélection

- Toutes les candidatures seront évaluées par un expert local avant la réunion du jury. L'expert enverra son rapport d'évaluation aux jurys. Les candidats peuvent être contactés par l'expert dans le cadre de la préparation de son rapport.
- La sélection des lauréats du Concours sera effectuée par un Jury européen d'experts indépendants nommés par le Comité exécutif d'Europa Nostra
- Les candidats seront informés de la décision des jurys par e-mail. Les décisions des jurys sont définitives et ne pourront donner lieu à aucune correspondance ultérieure quant à la décision du jury et les commentaires sur le projet
- Les représentants de tous les projets primés seront invités à participer à la Cérémonie européenne de remise des prix où ils recevront leurs Prix

Les Prix

- Toutes les candidatures primées recevront un certificat ainsi qu'une plaque murale

Publicité

- Les lauréats doivent respecter l'embargo médiatique aussi longtemps que le requiert le secrétariat d'Europa Nostra, et cela dans le but de maximiser l'impact de l'annonce de la liste complète des lauréats
- Les réalisations primées bénéficieront d'une large publicité à travers l'Europe
- Les lauréats des Prix s'efforceront d'obtenir une couverture médiatique autour de leur prix (après que l'embargo ait été levé).
- Si nécessaire, les lauréats sont tenus de fournir à Europa Nostra des documents photographiques complémentaires pour les communiqués de presse, sur notification de la décision du jury. L'ensemble des documents photographiques fournis doit être libre de droits pour usage publicitaire ou autre par Europa Nostra ; les crédits photo seront mentionnés sur demande
- Les lauréats sont tenus d'organiser une cérémonie locale afin de présenter leur Prix à ceux qui ont participé à la mise en œuvre du projet, ainsi qu'à la communauté locale, pour promouvoir leur réussite à un échelon national.
- Les propriétaires ou les autorités responsables des réalisations primées auront l'obligation de placer *in situ* et dans un lieu visible la plaque murale octroyée

PRIX SPÉCIAUX ILUCIDARE

Lors des éditions 2020 et 2021 des Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra, deux Prix spéciaux ILUCIDARE seront décernés chaque année (un pour l'innovation fondée sur le patrimoine culturel et un pour la diplomatie fondée sur le patrimoine culturel) dans le cadre du projet Horizon 2020⁷ du même nom qui promeut le patrimoine comme une ressource d'innovation et de coopération internationale. Il vise à faire de l'innovation et de la diplomatie fondées sur le patrimoine en Europe un exemple de développement durable et de coopération internationale grâce à diverses actions de collaboration.

Le site web dédié d'ILUCIDARE est <https://ilucidare.eu/>

Les lauréats de ces prix seront sélectionnés parmi les candidatures éligibles soumises dans les quatre catégories des Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra. Il n'y aura pas de chevauchement entre les lauréats des Prix européens du patrimoine / Prix Europa Nostra et les lauréats des prix spéciaux ILUCIDARE.

Secteurs concernés

L'innovation fondée sur le patrimoine :

L'innovation fondée sur le patrimoine s'appuie sur la mise en œuvre d'une idée ou d'une méthode de pointe qui se traduit par une amélioration pour les utilisateurs. La base du processus d'innovation est le nouveau savoir, qui est souvent un croisement de disciplines et de besoins. L'innovation est soit testée par les praticiens et la société dans son ensemble, soit prête pour une transposition à plus grande échelle vers le marché.

Les applications d'ILUCIDARE peuvent inclure de nouveaux services, réseaux ou formations, des produits de pointe, des modèles d'affaires ou de gouvernance, des techniques, des processus de signature ou de nouveaux produits dérivés du patrimoine tels que les marques ou les récits. Le champ d'application des applications peut inclure des innovations économiques, sociales, technologiques, écologiques ou juridiques.

Les demandes d'ILUCIDARE peuvent prendre en compte trois catégories d'innovation fondée sur le patrimoine, en tenant compte des divers rôles que le patrimoine peut jouer en matière d'innovation ainsi que de son interaction avec d'autres secteurs :

1. *Innovation patrimoniale* : innovations fondées sur les besoins spécifiques des biens patrimoniaux (en raison de leurs valeurs, matériaux, techniques de conception ou caractéristiques uniques) et qui sont également disponibles pour d'autres secteurs.
2. *Assimilation de l'innovation* : innovations développées dans d'autres domaines ou secteurs qui peuvent être appliquées aux biens patrimoniaux afin de générer des connaissances, de nouveaux usages, d'améliorer la préservation, d'améliorer la prise de décision ou de soutenir leur gestion.
3. *Le patrimoine en tant que ressource* : Le patrimoine dans son ensemble ou des biens patrimoniaux particuliers génèrent de nouvelles idées ou connaissances, sont à la base de processus d'innovation ou déclenchent de nouvelles collaborations interdisciplinaires et intersectorielles menant à l'innovation dans divers domaines.

La diplomatie du patrimoine :

La diplomatie et la coopération internationale fondées sur le patrimoine s'appuient sur la pertinence du patrimoine et du patrimoine passé commun pour favoriser les relations culturelles internationales, la consolidation de la paix, la réconciliation, la cohésion sociale, le dialogue multiculturel, une meilleure compréhension mutuelle et le développement humain et économique entre nations et communautés. La diplomatie fondée sur le patrimoine ne fait pas seulement intervenir les acteurs gouvernementaux à tous les niveaux (national, régional et local), elle englobe également un éventail plus large d'acteurs non étatiques tels que les particuliers, les entrepreneurs et les

⁷ [Horizon 2020](#) est le Programme cadre pour la Recherche et l'Innovation

ONG, qui interviennent par exemple dans la préservation architecturale, le développement social ou la reconstruction après les catastrophes naturelles. La diplomatie du patrimoine est donc une diplomatie multidimensionnelle et multipartite, au-delà des États et des instances internationales.

Les demandes adressées à ILUCIDARE peuvent prendre en compte deux grands types de diplomatie fondée sur le patrimoine :

1. *Une diplomatie axée sur le patrimoine*, qui place le patrimoine et sa gouvernance au centre des processus diplomatiques, en reconnaissant leur impact politique, social, culturel et économique plus large sur les relations bi et multilatérales, la coopération transnationale et la réconciliation.
2. *Le patrimoine dans le cadre de la diplomatie* où la préservation du patrimoine agit comme un outil politique dans la politique étrangère menée par l'État ou dans les initiatives locales, dans le contexte de la promotion d'une meilleure compréhension mutuelle et des échanges ou du règlement des conflits et du relèvement dans les pays en développement.

Les candidatures pour ILUCIDARE sont encouragées à mettre en avant les partenariats en cours entre plusieurs pays.

Accès aux définitions complètes sur le site Internet d'ILUCIDARE : <https://ilucidare.eu/about/heritage-led-innovation-and-diplomacy>

Procédure de sélection

La procédure de sélection des lauréats du Prix spécial ILUCIDARE se déroulera en cinq phases :

1. Toutes les candidatures aux Prix du patrimoine européen / Prix Europa Nostra 2020 et 2021 sont automatiquement évaluées également pour les Prix spéciaux ILUCIDARE, à moins que le participant ne mentionne clairement dans la section dédiée du formulaire de candidature que le projet n'est pas éligible.
2. Les évaluateurs locaux évalueront les candidatures aux Prix du patrimoine européen / Prix Europa Nostra 2020 et 2021. Le formulaire d'évaluation comprendra une section d'évaluation sur l'éligibilité des projets aux Prix spéciaux ILUCIDARE.
3. Un Jury ILUCIDARE sera formé par un maximum de 8 membres nommés par chacun des partenaires du Consortium ILUCIDARE. Un membre du jury ILUCIDARE nouvellement formé rejoindra chacun des quatre jurys des prix du patrimoine européen/ Prix Europa Nostra.
4. Chacun des quatre jurys du Prix du patrimoine européen / Prix Europa Nostra sélectionnera les candidats présélectionnés pour les innovations axées sur le patrimoine culturel et la diplomatie axée sur le patrimoine culturel selon les critères de sélection.
5. Les projets présélectionnés seront évalués par le jury spécial d'ILUCIDARE qui désignera les 2 lauréats finaux.

Prix et publicité

1. Les lauréats des prix spéciaux ILUCIDARE seront récompensés lors de la cérémonie de remise des prix du patrimoine européen.
2. Les gagnants des prix spéciaux ILUCIDARE recevront :
 - Un trophée ILUCIDARE
 - Un certificate
 - Une invitation à participer activement à l'un des événements de haut niveau d'ILUCIDARE avec prise en charge des frais de voyage et d'hébergement, où ils auront l'opportunité de présenter leurs projets et de nouer des contacts avec la communauté ILUCIDARE.
 - Accompagnement personnalisé par les partenaires du Consortium ILUCIDARE pour assurer la visibilité des projets récompensés sur le long terme et faciliter la mise à l'échelle des réalisations sélectionnées.
3. Les lauréats du prix spécial ILUCIDARE devraient aligner leurs efforts de publicité et de communication sur ceux du projet ILUCIDARE, par exemple en incluant le logo du projet.



Horizon 2020

Ce projet a été financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 821394.

1. Comment nous utilisons vos informations personnelles

Les informations personnelles envoyées à Europa Nostra seront collectées et traitées pour les motifs suivants:

- Administration du programme des Prix
- Recherche et analyse statistique
- Communication sur nos activités et projets
- Newsletters et campagnes d'e-mailing
- Invitation à des événements (co-)organisés par Europa Nostra, tels que le congrès annuel, l'Assemblée générale ou les cérémonies des prix du patrimoine se déroulant dans votre région/pays
- Communication sur d'autres sujets liés au patrimoine
- Inscription aux événements d'Europa Nostra

Les données personnelles collectées et traitées par Europa Nostra seront susceptibles d'être partagées avec les personnes suivantes:

- Employés d'Europa Nostra
- Membres du jury et évaluateurs des candidatures

Sous des conditions strictement contrôlées, aussi avec:

- Membres du Comité exécutif et du Conseil d'Europa Nostra
- Délégations nationales d'Europa Nostra
- Commission européenne
- Auditeurs
- Conseillers
- Sociétés offrant des services de cloud telles [Google Cloud](#) et [SendinBlue](#)
- Fournisseurs de services internet

Europa Nostra ne vend ou ne partagera pas vos informations personnelles avec d'autres organisations. Vous gardez le contrôle de la façon dont nous communiquons avec vous (courrier, email et/ou téléphone). Vous pouvez mettre à jour vos préférences en nous contactant à awards@europanostra.org

2. Accéder à vos données personnelles

Vous avez le droit de nous demander, par écrit, une copie de toutes les données personnelles détenues à votre sujet. Une copie vous sera envoyée aussi rapidement que possible et dans un délai maximum de 40 jours après réception de votre demande. Si vous souhaitez accéder aux données personnelles que nous détenons à votre sujet, veuillez écrire à Europa Nostra à l'adresse suivante:

Europa Nostra
Lange Voorhout 35
2514 EC La Haye, Pays-Bas

3. Mettre à jour et modifier vos informations personnelles

Si vous souhaitez mettre à jour ou modifier vos données personnelles ou préférences, veuillez écrire à:

Europa Nostra
Adhésions
Lange Voorhout 35
2514 EC La Haye, Pays-Bas

Nb: l'autorité de contrôle compétente est l'Autorité néerlandaise de protection des données (Autoriteit Persoonsgegevens)